



# Sauveteurs-secouristes du travail - Formation initiale



## Durée

14.00 Heures

2 Jours



## Pré Requis

Aucun



## Public Concerné

Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail. Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour participer à la prévention dans l'entreprise et donner les premiers secours en cas d'urgence

## Objectifs :

- Obtenir son certificat de SST.
- Identifier son rôle en tant que secouriste et "préventeur" dans son entreprise.
- Acquérir les connaissances et savoir faire pour apporter les premiers secours dans l'attente des secours appelés.
- Appliquer la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir.
- Pouvoir intervenir en cas d'accident, dans l'entreprise, en respectant l'organisation interne des secours.

## Le + métier :

L'évaluation individuelle, effectuée de manière continue pendant toute la durée de la formation, sur la "grille de certification des compétences du SST" de l'INRS permet de situer la capacité du participant à mettre en oeuvre les 4 compétences qui lui permettront d'intervenir efficacement face à la situation proposée. Les compétences en matière de prévention et les connaissances réglementaires du participant valident 4 autres compétences. Si les 8 compétences sont acquises à l'issue de la formation, le nouveau SST deviendra titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Ce document édité par l'INRS sur FORPREV lui sera envoyé via son service formation dans la semaine qui suit la session. Ce certificat reconnaît la certification personnelle du SST pendant 24 mois

## Contenu

### 1. Etre Capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Pouvoir citer les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci ;
- Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

### 2. Etre Capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

### 3. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en oeuvre.

### 4. Etre Capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention

- Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ;
- Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses ;
- Etre capable d'expliquer les vecteurs de transmission de maladies virales ou bactériennes, les signes de ces maladies et savoir appliquer les mesures de protection (gestes barrières) dans le cadre des consignes de l'entreprise.

### 5. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- Etre capable de mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte des populations ;
- Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

### 6. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

### 7. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention ;
- Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre ;
- Etre capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;



- Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours8. **Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée**
  - Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre ;
  - Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée ;
  - Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.
- 9. Situations inhérentes aux risques spécifiques de la profession, de l'entreprise**
- Etre capable de lister les risques spécifiques de son entreprise ;
  - Etre capable d'appliquer la conduite à tenir face à ces risques.
- 10. Le dispositif de validation du SST : 2 épreuves certificatives (édition d'un certificat INRS sur FORPREV)**
- Epreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé (action/analyse), le participant devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement ;
  - Epreuve 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le participant devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

### Moyens pédagogiques

- Exposés didactiques
- Discussions de groupe
- Exercices pratiques
- Plan d'intervention du SST
- Cas concrets d'apprentissage
- Matériels pour réaliser des simulations d'accident
- Mannequins adulte, enfant et nourrisson
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

### Modalités d'évaluation

Evaluation individuelle suivant dispositif INRS.